



Communiqué
Pour diffusion immédiate

MESURE IMPORTANTE VISANT À LIMITER LA PROPAGATION DE COVID-19 AU NUNAVIK

Kuujuaq (Nunavik), le 2 avril 2020 – Une importante décision pour le bien-être de tous les Nunavimmiuts a été prise par la directrice de la santé publique à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN), D^r Marie Rochette, et le directeur du Service de la sécurité publique de l'Administration régionale Kativik (ARK), Jean-Pierre Larose, dans le cadre des travaux du Comité consultatif régional en matière d'intervention d'urgence du Nunavik. Un confinement sera imposé aux 14 communautés du Nunavik à compter du 3 avril, ce qui signifie que tous les vols à destination et en partance du Nunavik ainsi qu'entre les communautés sont annulés jusqu'à nouvel ordre.

« Ce n'est pas une décision qui a été prise à la légère; nous croyons fermement qu'il s'agit de la meilleure façon de réduire le risque de transmission entre les communautés. Nous devons travailler ensemble afin de protéger les aînés et les membres les plus vulnérables de toutes nos communautés », a affirmé la D^r Rochette.

« La mesure permet aux équipes d'intervention d'urgence locales de maintenir la situation sous contrôle et de donner à tous le temps de se préparer pour toute augmentation potentielle du nombre de cas positifs », a mentionné, pour sa part, M. Larose.

Le confinement signifie qu'il n'y a plus de vol de passagers entre les villages du Nunavik et à destination ou en provenance du sud. Les seuls vols permis sont les vols nolisés pour le transport du fret (incluant les fournitures médicales et Postes Canada), de patients devant aller à un rendez-vous médical, de fournisseurs de soins de santé et autres travailleurs essentiels tels que les policiers. Les patients qui doivent se rendre à un rendez-vous médical, que ce soit à Kuujuaq, à Puvirnituq ou à Montréal, ne pourront pas être accompagnés à moins qu'il s'agisse d'un patient mineur. Dans ce cas un accompagnateur est autorisé. À leur retour dans la région, les personnes devront s'isoler pendant 14 jours à la maison, en restant dans leur chambre le plus possible. Ces mesures sont essentielles, car les centres de santé sont situés à Kuujuaq et à Puvirnituq, là où il y a plus de trafic aérien.

Les autorités de santé insistent sur la nécessité pour tous les résidents de rigoureusement respecter la consigne de rester à la maison et de se tenir à 2 m de distance les uns des autres.

Il y a deux cas confirmés de COVID-19 au Nunavik. Les efforts visant à accroître la capacité de la région à prendre en charge une augmentation du nombre de cas de COVID-19 se poursuivent. Les deux centres de santé situés à Kuujuaq et à Puvirnituq ont accru le nombre de lits et acquis le matériel nécessaire pour répondre aux besoins actuels et prévisibles.

Chaque municipalité a été chargée de créer une équipe d'intervention d'urgence pour évaluer les besoins de sa communauté afin d'être en mesure de répondre à une propagation potentielle du virus. Encore une fois, on demande aux résidents de respecter le couvre-feu, d'éviter les rassemblements et de suivre les directives de distanciation sociale émises par la RRSSSN.

-30-

L'ARK est un organisme public non ethnique créé en 1978 suivant la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. L'ARK exerce sa compétence sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55^e parallèle dans les domaines suivants : affaires municipales, transports, environnement, police, emploi, formation de la main-d'œuvre, sécurité du revenu, services de garde à l'enfance, ressources renouvelables, aménagement du territoire, sécurité civile et développement économique.

La RRSSSN est un organisme public créé en 1978 en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Elle est chargée de fournir sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55^e parallèle des services de santé et des services sociaux aux habitants des 14 communautés.

– 30 –

Source : Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Renseignements : Josée Lévesque
Agente des communications, RRSSSN
Tél. : 819 964-2222

Julien Viau-Petit
Agent des communications, ARK
Tél. : 819-964-2961, poste 2388